

# Troc de Penthaz

## 1. Participation

Toute personne agissant à titre privé peut déposer la marchandise de son choix, pour autant qu'elle soit conforme aux conditions mentionnées sous chiffre 2. Elle s'annonce au préalable et recevra un numéro d'identification.

Chaque personne qui s'inscrit doit être présente pour déposer ses articles vendredi soir.

Les organisatrices du troc se réservent le droit de refuser ou de ne pas mettre en vente de la marchandise qui ne remplirait pas les critères cités sous chiffre 3 et 4 ou de limiter le nombre de participant(e)s pour des raisons de place ou de variété dans l'assortiment.

Toute personne inscrite qui ne se présente pas et ne s'excuse pas, aura son inscription sur liste d'attente pour le troc suivant (confirmation 1 semaine avant la date du troc)

## 2. Marchandise

L'organisation accepte de mettre en vente des habits enfants de taille 86 à 176, des habits de grossesse, des bottes de pluie, des jouets, des livres, des jeux de société, des accessoires de puériculture, des articles de sports de saison, des jeux électroniques et des consoles vidéo.

Une quantité maximale de **40 pièces** par personne est admise.

1 article encombrant par personne (vélo, poussette, gros jouet)

Nous n'acceptons ni les peluches ni les sous-vêtements, ni les pots et les réducteurs de toilette

**Tous les articles déposés seront numérotés et figureront sur une liste lisible, selon modèle ci-dessous.**

## 3. Présentation de la marchandise

Les habits seront lavés et repassés, propres et en bon état, pas raccommodés, ni démodés ! Les jouets seront propres. Les jeux par éléments seront complets et ficelés. Les articles tachés et/ou abîmés seront refusés.

Les lots de t-shirts, pantalons etc. ne sont pas acceptés.

Les ensembles (training etc) doivent être attachés.

Chaque article sera contrôlé à l'entrée (étiquetage, état, prix).

## 4. Etiquetage

**Chaque article sera muni d'une étiquette en papier cartonné, solidement fixée (pas d'agrafes ni de scotch, svp), d'un format minimal de 5x5 cm, lisible. (épingles de sûreté admises)**

**Les personnes laissant en dépôt des corbeilles à linge ou cabas IKEA sont priées de mettre leur nom aussi sur ces objets.**

Les informations devant figurer sur l'étiquette sont les suivantes : taille ou pointure, prix (arrondi au franc), numéro d'article (qui correspond à votre liste). Afin de simplifier le regroupement des articles après la vente, il est primordial de faire figurer sur le verso de l'étiquette le numéro de participant qui vous sera attribué (15 dans l'exemple ci-après).

### **Exemple de liste**

N° article	Désignation	Taille	Prix
1	Pull bleu	104	4.-
2	Jean	110	6.-

### **Exemple d'étiquette**

Article 1
104
4.-

Recto

<b>15</b>
-----------

Verso

## 5. Emolument

Afin de couvrir les frais d'organisation, nous retenons 20% du prix de la vente.

Le montant dû (après déduction des 20%) est arrondi au franc. (jusqu'à 50cts : au franc inférieur, dès 60cts : au franc supérieur).

En cas d'oubli ou de retard lors de la prise du matériel après la vente, un supplément de 10% sera retenu par les organisatrices.

## 6. Limite de responsabilité

Les organisatrices déclinent toute responsabilité en cas de vol ou perte des articles mis en dépôt.

Les articles mis en dépôt non répertoriés sur liste et non réclamés deviendront propriété des organisatrices.